

## AVENANT AU CONTRAT DE SCOLARISATION

Demande d'inscription, de modification ou de radiation de prestations

**Etant une annexe au contrat de scolarisation, cette demande d'avenant doit être impérativement retournée datée et signée au secrétariat.**

**Une copie avec la réponse à votre demande vous sera retournée.**

Nous soussignés **M. & Mme / M. / Mme** .....  
(rayer les mentions inutiles)

Responsable(s) légal (aux) de l'enfant (nom et prénom) : ..... **Classe de** \_\_\_\_\_

### Demi-pension

Toute inscription à la demi-pension est définitive pour le semestre en cours. Toute désinscription à la demi-pension pour le 2eme semestre (incluant les mois de janvier à juin) **ne peut se faire que sur avenant déposé avant le 15 décembre et après accord de la Direction.**

Demandons son retrait de la demi-pension **conformément aux modalités rappelées ci-dessus**

Demandons son inscription en tant que demi-pensionnaire :

à compter du : .....

les (cochez les jours souhaités)       Lundi       Mardi       Jeudi       Vendredi

### Etudes surveillées

Demandons son inscription aux études surveillées :

à compter du : .....

Cochez les jours souhaités       Lundi       Mardi       Jeudi

Demandons sa désinscription aux études surveillées :

### **RAPPEL DES TARIFS MENSUELS ET MODALITES D'INSCRIPTION AUX PRESTATIONS**

**Régime**    ½ pension                      1 jour 40€                      2 jours 80€                      3 jours 110€                      4 jours 130€

**Etudes Surveillées seules**                      10€ (quel que soit le nombre de jours)

Les tarifs de la demi-pension **sont des montants mensuels répartis sur 10 mois de septembre à juin.** Ils ne varient pas en fonction du nombre de jours de classe.

Les demandes d'avenant sont soumises aux mêmes conditions de facturation et de règlement qui régissent l'ensemble de nos prestations.

1<sup>er</sup> semestre      Le premier semestre inclut les mois de septembre à décembre et est exigible au plus tard le 15 septembre (sauf si le paiement se fait par prélèvement mensuel).

2<sup>ème</sup> semestre      Le deuxième semestre inclut les mois de janvier à juin et est exigible au plus tard le 15 janvier (sauf si le paiement se fait par prélèvement mensuel).

**L'inscription ne devient définitive qu'après le retour du présent avenant dûment complété et signé, et accord favorable de la Direction en fonction de la disponibilité des places au jour de la réception de l'avenant.**

Fait à .....                                      Le .....

**Signature des Parents :**

**ET**

**Signature du répondant financier :**  
(Si différent des parents)

Cadre réservé au Collège	
BON POUR ACCORD	REFUS
Le chef d'établissement	Le chef d'établissement